

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

## Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

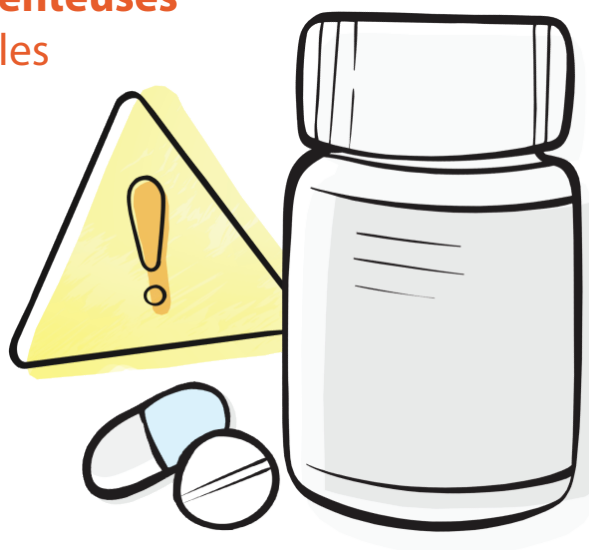
Volume 15 • Numéro 4 • Le 23 avril 2024

### Savoir, c'est pouvoir : des consommateurs informés évitent les erreurs médicamenteuses Première partie d'une série de trois articles

L'équipe d'erreurmed.ca a examiné les rapports d'erreurs médicamenteuses soumis par les consommateurs ou leurs partenaires de soins au cours des cinq dernières années. La plupart des rapports inclus dans l'analyse soulignent le besoin d'un meilleur échange d'information et d'une meilleure communication entre les consommateurs, les partenaires de soins et les professionnels des soins de santé. Cette série de trois bulletins présente les enseignements tirés des analyses. Chaque bulletin abordera un sujet différent afin d'aider les consommateurs à obtenir de meilleurs renseignements et à mieux communiquer avec les fournisseurs de soins de santé.

Ce **premier bulletin** porte sur le pouvoir d'un **consommateur ou d'un fournisseur de soins informé**. Les consommateurs ont un rôle à jouer pour se protéger eux-mêmes et protéger leurs proches des effets néfastes de leurs médicaments. Les consommateurs qui sont bien renseignés sur leurs médicaments sont mieux à même de prévenir ou de détecter les erreurs médicamenteuses.

Erreurmed.ca a reçu un rapport concernant un parent dont l'enfant avait besoin d'un antibiotique pour traiter une infection. Avant de quitter l'hôpital, le parent a pris soin de se renseigner sur le nom de l'antibiotique prescrit et la posologie. Après avoir reçu le médicament à la pharmacie, il a lu l'étiquette du flacon et a remarqué que, bien que la dose (quantité) corresponde à l'ordonnance, le flacon contenait un antibiotique différent de celui prévu. Le parent en a informé le pharmacien, qui lui a alors remis le bon médicament. La confusion s'est produite parce que les médicaments avaient des noms similaires. La prise du mauvais antibiotique aurait pu aggraver l'infection de l'enfant.



## Les conseils suivants peuvent vous aider à mieux vous renseigner sur vos médicaments :

- Utilisez les 5 questions à poser à propos de vos médicaments ou les 5 questions à poser à propos de mes médicaments – Pour enfants pour obtenir des renseignements importants.
  - Par exemple, posez les questions suivantes :
    - Quel est le nom du médicament et à quoi sert-il? Quelle est ma dose et comment dois-je la prendre? Ai-je besoin d'un suivi?
    - Conservez une liste à jour de vos médicaments et communiquez-la à votre équipe soignante.
- Comprenez les renseignements contenus dans votre ordonnance. Un de nos bulletins précédents explique comment lire une ordonnance : <http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201509BulletinV6N7prescriptionsillisibles.pdf>
- Recherchez des informations fiables sur les sites Internet d'organisations dignes de confiance, par exemple :
  - organismes gouvernementaux, tels que Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada, les ministères de la Santé provinciaux et territoriaux;
  - organisations vouées à des maladies particulières (p. ex., Diabète Canada);
  - organismes de soins de santé et hôpitaux.

Vous avez fait l'expérience d'une erreur médicamenteuse ou vous avez une anecdote intéressante à raconter à ce sujet? Envoyez un message à [www.erreurmed.ca](http://www.erreurmed.ca). Vos expériences contribuent à l'amélioration de la sécurité des médicaments.

Joignez-vous au **Réseau canadien pour la sécurité des médicaments!** Participez à la conversation sur l'utilisation sécuritaire des médicaments avec des fournisseurs de soins de santé et d'autres consommateurs. Pour en savoir plus : <https://ismpcanada.ca/resource/canadian-medication-safety-network/>



## Les erreurs médicamenteuses surviennent.

Nous pouvons vous aider et vous pouvez nous aider en soumettant un rapport d'erreur médicamenteuse.

**Commencez ici**

Je pense qu'une erreur médicamenteuse est survenue

**Signaler une erreur**



Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

**Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.**

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.